
Demande de crédit de fr. 31'500.-
pour l'achat d'un nouveau véhicule
pour le service des travaux publics

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

relatif à l'achat d'un nouveau véhicule pour le service des travaux publics

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Un véhicule tous terrains est indispensable pour les services communaux (salage des routes en hiver, déplacements sur des routes difficiles, tractages de remorques, aide au service du feu, etc.)

Le véhicule Toyota 4x4 utilisé par les employés communaux a passé l'expertise dernièrement. Il a été acheté d'occasion au printemps 2002 et a maintenant environ 130'000km au compteur. Malgré un entretien régulier, de part son utilisation hivernale et sur des chemins caillouteux, il présente d'importants dégâts de carrosserie (rouille) et de mécanique et ne passera vraisemblablement pas une nouvelle expertise sans un gros investissement financier.

Au vu de ce qui précède, et sur proposition de la commission financière, le Conseil communal est d'avis que l'investissement à consentir pour l'installation de la nouvelle saleuse sur le Toyota ne sera pas rentabilisé, et qu'il serait préférable de prévoir cette installation sur un nouveau véhicule.

Afin d'être suffisamment réactif pour l'achat de ce véhicule, le Conseil communal vous propose d'accepter une enveloppe avec un montant maximal à ne pas dépasser. Le délai référendaire passé, nous nous mettrons en recherche d'un véhicule correspondant à nos attentes.

La demande de crédit se présente de la façon suivante :

Libellé	Montants
Véhicule 4 roues traction, double cabine, pont, crochet	Fr. 30'000.-
Divers (permis, pneus neige, etc...)	Fr. 1'500.-
TOTAL	Fr. 31'500.-

Cette dépense devra être amortie au taux de 10%. Cet investissement représentera donc une charge annuelle de fr. 3'150.- dans le chapitre Trafic n° 620.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir entrer en matière sur ledit rapport et d'accepter l'arrêté y relatif.

En vous remerciant de votre attention et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

La Côte-aux-Fées, le 14 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

LAURENT PIAGET

COSETTE PETREMAND

Annexe : arrêté

Le Conseil général de la Côte-aux-Fées

Vu le rapport du Conseil communal du 14 avril 2014;

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;

Sur proposition du Conseil communal,

A R R E T E

Article premier Un crédit de Fr. 31'500.-- est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un véhicule 4 roues traction.

Article 2.- La dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements n° 620.506.xx et amortie au taux de 10%.

Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 12 mai 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :